

Actions dans le domaine de l'aide aux populations déracinées dans les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie: aide après fin 2004

2004/0040(COD) - 26/10/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Luisa MORGANTINI (GUE/NGL, IT), le Parlement européen s'est entièrement rallié à la position de sa commission au fond et a approuvé en première lecture la prolongation du règlement 2130/2001/CE visant à aider les populations déracinées des pays en développement d'Amérique latine et d'Asie en attendant l'adoption d'un règlement-cadre pour l'ensemble de la région. Cet instrument qui permet d'assurer la transition entre l'aide humanitaire et l'aide au développement a notamment servi à aider les populations déracinées de Birmanie, d'Afghanistan et de Colombie, seul pays d'Amérique latine bénéficiaire à l'heure actuelle.

Les quelques amendements adoptés par le Parlement visent à limiter l'application du règlement à la période couverte par les perspectives financières, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2006, et à rappeler à la Commission qu'elle aurait dû fournir au Parlement et au Conseil un rapport indépendant d'évaluation un an au moins avant la date d'expiration du règlement. Enfin, le Parlement a aligné les références existant dans le texte de la proposition avec celles du nouveau règlement financier.